



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale des Opérations et de l'Inclusion Financière

Direction de l'Inclusion Financière

DIF0021J20

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS
CHARGE DE LA CONCEPTION DE COURS ET DE MODULES DE FORMATION EN
EDUCATION FINANCIERE AINSI QUE DE L'ANIMATION DE SESSIONS DE FORMATION
DES FORMATEURS DANS L'UEMOA**

Avril 2020

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME REGIONAL D'EDUCATION FINANCIERE DANS L'UEMOA

L'éducation financière est, de nos jours, devenue un enjeu mondial des politiques sociales de développement, aussi bien dans les pays en développement ou émergents que dans les économies avancées. De ce fait, elle constitue un axe particulièrement innovant de l'intervention sociale des Etats.

Le mouvement global en faveur de l'éducation financière a été porté par des institutions internationales, au premier rang desquelles figure l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), qui a mené une série d'initiatives, au cours de la décennie 2000, notamment la publication de principes et de bonnes pratiques en faveur du développement de l'éducation financière. Ces principes sont destinés à encourager les entreprises de services financiers ainsi que les organisations sociales, notamment les associations des consommateurs, à redoubler d'efforts pour éduquer les citoyens dans ce domaine.

Dans l'UEMOA, la question de l'éducation financière est d'autant plus cruciale que plus des 2/3 de la population vit en milieu rural et près de 45% des adultes (population âgée de 15 ans et plus) est analphabète. C'est pourquoi les autorités de l'UEMOA ont fait de cette problématique, l'un des piliers essentiels de développement de l'inclusion financière. Cette volonté transparaît à travers la Stratégie régionale d'inclusion financière, dont le plan d'action prévoit, en son axe n°4, intitulé « renforcer l'éducation financière et la protection du client des services financiers », l'élaboration d'un Programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA. A travers ce Programme, la BCEAO veut se donner les moyens d'atteindre l'objectif, clairement défini dans la Stratégie régionale, d'inclure financièrement 75% de la population adulte dans l'UEMOA. L'implication de la Banque Centrale dans l'éducation financière a également pour objectif de faire mieux comprendre aux usagers des services financiers, les dispositions prises pour assurer leur protection contre les risques induits par l'utilisation des services financiers.

En effet, l'état des lieux de l'éducation financière dans l'UEMOA révèle les constats ci-après : (i) une faible culture financière des populations conjuguée à (ii) un faible niveau d'alphabétisation, notamment chez les femmes et les producteurs ruraux, (iii) l'absence d'un cadre cohérent de coordination des interventions, (iv) l'insuffisance de compétences techniques ainsi que l'absence d'actions structurantes en matière d'éducation financière.

Ces constats constituent des défis que la Banque Centrale se propose de relever pour améliorer le niveau d'inclusion financière dans l'UEMOA.

Ainsi, l'objectif principal du Programme est de donner aux populations de l'Union les connaissances requises en matière financière, afin de leur permettre de faire des choix éclairés et de prendre des décisions averties, en toute connaissance de cause.

De façon spécifique, le Programme vise à :

- développer les compétences financières des écoliers, élèves et étudiants ;
- renforcer les connaissances en matière financière des populations en dehors de l'école, notamment les jeunes déscolarisés, les jeunes actifs, les femmes, les salariés des secteurs public et privé, les personnes âgées, les populations rurales et les personnes vivant avec un handicap (malvoyants et malentendants) ;
- renforcer les capacités en éducation financière des Petites et Moyennes Entreprises, notamment les Petites et les Très Petites Entreprises.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme, la BCEAO envisage de recruter un Cabinet de consultants, chargé de concevoir les cours et les modules d'éducation financière au profit des groupes cibles ainsi que d'animer les sessions de formation des formateurs en éducation financière dans l'Union.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission est de concevoir des cours d'éducation financière, à intégrer aux systèmes éducatifs nationaux à divers niveaux et des modules de formation, destinés aux populations hors milieu scolaire. Il s'agira également de former les formateurs, chargés d'animer ces formations en faveur des groupes cibles dans les pays.

De manière spécifique, le Cabinet aura pour tâches :

- de réaliser un état des lieux des cours et des modules d'éducation financière existants dans l'UEMOA et au plan international ;
- d'identifier les thématiques pertinentes et adaptées aux besoins en éducation financière de chaque groupe cible du Programme régional, en vue de leur prise en compte dans les contenus des cours et des modules ;
- de concevoir les cours pour les écoliers, les élèves et les étudiants ;
- de définir le processus de leur intégration dans les systèmes éducatifs des Etats ainsi que le cadre de suivi-évaluation de ce processus ;
- de préparer les modules d'éducation financière devant servir aux formations des groupes cibles en dehors du milieu scolaire ;
- de proposer le mécanisme de mise en œuvre de ces formations et le cadre de suivi-évaluation y afférent. Ce cadre devra présenter clairement les différentes parties prenantes ainsi que les conditions dans lesquelles ces formations seront dispensées dans les Etats ;
- de réaliser la formation des formateurs, notamment en direction des responsables des structures en charge de la promotion, de l'encadrement ou du soutien des actions des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des producteurs ruraux, des salariés et des PME.

III. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

Il est attendu du Cabinet la fourniture des livrables ci-après :

- la note de cadrage ;
 - l'inventaire des cours et des modules d'éducation financière existants dans l'UEMOA et au plan international ;
 - les propositions de thématiques d'éducation financière adaptées à chaque groupe cible ;
 - les supports des cours d'éducation financière pour les écoliers, les élèves et les étudiants ;
 - les manuels pour les enseignants ;
 - les modules d'éducation financière pour les groupes cibles en dehors du milieu scolaire à savoir, les jeunes, les femmes, les salariés, les producteurs ruraux, les personnes âgées et les PME ;
 - les guides pour les formateurs ainsi que pour les apprenants ;
 - la procédure d'intégration des cours dans les systèmes éducatifs et le cadre de suivi-évaluation de cette procédure ;
 - le mécanisme de mise en œuvre des formations des groupes cibles du Programme et le cadre de suivi-évaluation de ce mécanisme ;
 - les rapports des ateliers nationaux de restitution et de l'atelier régional de validation des livrables ;
 - l'animation des sessions de formation des formateurs ;
 - le rapport des sessions formation.
-

IV. LIEU ET DUREE DE LA MISSION

La mission s'effectuera au Siège de la BCEAO à Dakar et dans les huit (8) pays membres de l'UEMOA sur une durée de dix-huit (18) mois. Un chronogramme cohérent et détaillé de réalisation, de la mission, aligné sur les objectifs de mise en œuvre du Programme régional d'éducation financière, sera proposé par le Cabinet de consultants.

V. DEROULEMENT DES TRAVAUX

La mission se déroulera suivant les cinq principales phases ci-après :

- démarrage ;
- élaboration des contenus des cours, des modules et des documents connexes, notamment le processus d'intégration des cours dans les systèmes éducatifs et de mécanisme de mise en œuvre des formations aux groupes cibles en dehors du milieu scolaire, assortis de leurs cadres de suivi-évaluation respectifs ;
- validation des livrables ;
- organisation des sessions de formation des formateurs ;
- élaboration des rapports de formation.

Les livrables et les autres informations pertinentes (données d'entretiens, documents méthodologiques, etc.), devront être fournis en langue française, sur supports papier et électronique (clé USB) au format OpenOffice, Microsoft Office et PDF, ainsi que par messagerie électronique, à l'adresse qui sera indiquée dans le contrat de marché.

5.1. Démarrage de la mission

Le Cabinet proposera, dès le démarrage de la mission, une note de cadrage. Cette note fixera la démarche méthodologique, le plan et le chronogramme de réalisation des travaux, les moyens à mobiliser, les résultats attendus de la mission et les observations éventuelles sur les termes de référence de la mission. Elle sera soumise, pour validation, à la BCEAO.

5.2. Elaboration des contenus des cours, des modules et des documents connexes

Le Cabinet tiendra, dans chaque pays, une réunion avec le Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO) de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA et les principales parties prenantes pour présenter la note de cadrage en vue d'obtenir leur adhésion au processus et d'assurer son articulation avec les stratégies et les programmes nationaux d'éducation financière pertinents existants. A cet égard, il fournira la liste des acteurs à rencontrer par pays, en annexe de la note de cadrage. A l'issue de ces rencontres, le prestataire procédera à un inventaire des cours et modules d'éducation financière existants dans l'Union ainsi qu'un *benchmark* en la matière au plan international.

Sur la base de l'existant et de la revue documentaire, relatifs notamment aux programmes nationaux d'éducation financière, le Cabinet procédera à la conception des cours et des modules pour les groupes cibles spécifiques retenus. En outre, il élaborera le processus d'intégration des cours dans les systèmes éducatifs ainsi que le mécanisme de mise en œuvre des formations aux groupes cibles spécifiques. Il proposera un cadre de suivi-évaluation relatif à chacun de ces dispositifs.

5.3. Validation des livrables

Les livrables seront transmis et présentés à la BCEAO et feront, ensuite, l'objet d'ateliers nationaux de restitution. Ces ateliers regrouperont l'ensemble des acteurs impliqués par pays. Les amendements formulés au cours de ces ateliers seront pris en compte par le Cabinet de consultants pour la finalisation des livrables.

Un atelier régional, regroupant les différentes parties prenantes, sera organisé, en vue de la validation des documents définitifs.

5.4. Organisation des sessions de formation des formateurs

A l'issue de la validation des outils de promotion de l'éducation financière, des personnes ressources des institutions de soutien, d'appui ou d'encadrement des groupes cibles, préalablement identifiées, seront formées, en vue de les doter des compétences requises en la matière.

5.5. Elaboration des rapports de formation

Un rapport des sessions de formation, par pays, sera élaboré par le Cabinet et transmis à la BCEAO.

VI. REFERENCES ET PROFILS DES INTERVENANTS AU SEIN DU CABINET

6.1. Références du Cabinet

Pour la présente consultation, il est fait appel à un Cabinet de consultants spécialisé en éducation financière des enfants, des jeunes, et des adultes. Ce Cabinet devra être agréé par les structures compétentes du pays d'origine et avoir une bonne connaissance du secteur de l'éducation dans l'UEMOA. Il devra également avoir les compétences requises pour effectuer les services mentionnés ci-dessus. A cet égard, un minimum de cinq (5) années d'expérience dans l'exécution de missions similaires est requis. De même, au moins trois (3) références pertinentes dans des prestations d'envergure internationale devront être justifiées au cours des cinq (5) dernières années. Une référence pertinente en Afrique serait un atout.

Le soumissionnaire présentera ses principales références, en précisant la nature des prestations similaires réalisées, les lieux, les zones géographiques, les délais, les dates de réalisation ainsi que les budgets associés. Il indiquera également les coordonnées détaillées des représentants des clients bénéficiaires.

6.2. Profil des intervenants

Le Cabinet devra proposer une équipe pluridisciplinaire d'experts ayant les qualifications avérées en rapport avec les thèmes de la mission. Ils devront posséder au moins dix (10) années d'expérience dans l'inclusion financière des populations à faible revenu dont au moins cinq (5) dans l'éducation financière des enfants, des jeunes ou des adultes.

Le soumissionnaire fournira les curriculum vitae individuels des membres de son Cabinet, qui devront comporter : leurs formations et leurs qualifications, leurs domaines de compétences, leurs expériences professionnelles et leurs références dans les domaines de l'éducation financière des enfants et des jeunes en milieu scolaire. Leurs aptitudes en matière de formation des adultes ou d'autres activités pertinentes devront également être précisées au regard des objectifs de la mission.

Une expérience en matière d'élaboration de contenus de cours d'éducation financière et d'insertion dans les curricula scolaires ou autre, est exigée.

La connaissance du secteur économique et financier de l'UEMOA serait un atout.

La Banque Centrale se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires de ces informations.

Les curriculum vitae présentés devront être appuyés, pour chaque mission réalisée, d'une fiche synthétique indiquant, entre autres, l'objet, la durée et le rôle de l'intervenant dans la mission.

VII. NORME D'EXECUTION DES PRESTATIONS ET CONFIDENTIALITE

7.1. Normes d'exécution des prestations

Le Cabinet retenu exécutera les prestations et remplira ses obligations avec diligence et efficacité, conformément aux techniques et pratiques généralement admises en la matière.

7.2. Confidentialité

Les soumissionnaires sont tenus de respecter la confidentialité de l'ensemble des informations communiquées.

A ce titre, ils s'engagent à :

- garder confidentiel tout document et information, de quelque nature que ce soit, qui leur sera communiqué par la BCEAO ou dont ils auront connaissance, dans le cadre de la réalisation des prestations ;
- utiliser ces documents et informations, aux seules fins d'exécution de ladite prestation, à l'exclusion de toute autre utilisation, même partielle. En conséquence, même après la fin de la prestation, ils ne peuvent en aucun cas les communiquer à des tiers ou les exploiter dans leurs relations avec ceux-ci, sans en avoir obtenu, au préalable l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- restituer, sans délai ou sur simple demande de la BCEAO, tout document jugé confidentiel.

VIII. MODE DE SELECTION

Le Cabinet de consultants sera choisi, suivant le mode de sélection décrits dans les Règles et Procédures de la BCEAO.

